

**Acte N°2023-23**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 29 septembre 2023,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** Le code général de la Fonction publique notamment les articles L131-8 et suivants ;
- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** Le décret 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment l'article 18-1 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** l'avis du Comité social d'administration rendu en sa séance du 28 septembre 2023,

**Prend l'acte suivant :**

**OBJET :** Lignes directrices de gestion relatives à la promotion et à la valorisation des parcours professionnels

Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance des lignes directrices de gestion relatives à la promotion et à la valorisation des parcours professionnels, conformément au document joint en annexe.

Fait à Lyon, le 2 octobre 2023

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER